

Hôtel de Ville

B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Direction de l'Habitat
et de la Rénovation urbaine
Division Sécurité civile
et Habitat indigne
Tél. 04 68 66 34 49
Fax : 04 68 62 38 22

MANIFESTATION PUBLIQUE Demande d'autorisation Décret n°97-646 du 31/05/1997

Manifestations concernées : manifestations sportives, récréatives ou culturelles

Délai : un an au plus et un mois au moins avant la date de la manifestation pour dépôt en Préfecture

Nom :

Adresse :

Téléphone portable :

Nature de la manifestation :
Qualité des organisateurs :

Date et heure :

Lieu :

Configuration du lieu, capacité d'accueil du site (fournir note explicative avec plan précisant les différents accès à la manifestation permettant le passage des secours)

Nombre de personnes concourant à l'organisation :

Nombre de spectateurs attendus :

Utilisation du feu : oui non

Utilisation de feux d'artifices : si oui nous contacter

Implantation de chapiteaux, tentes, structures :

Validé sous le n° _____, le _____

par la préfecture de _____

pour une vitesse de vent de : _____ km/h et une épaisseur de neige de : _____ cm

Mesures d'hygiène :

-sanitaires : oui non quantité : _____

-points d'eau : oui non quantité : _____



Autorisations administratives :

- arrêté de sonorisation : oui non
- arrêté d'utilisation du domaine public : oui non
- arrêté de circulation et de stationnement : oui non

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public (ces mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité)

- contrôle des installations électriques provisoires :

.coffrets électriques : oui non

PAR (nom du technicien compétent ou de l'organisme de contrôle agréé) :

.attestation de bon montage : oui non

PAR (nom du technicien compétent) :

- contrôle des structures en élévation : oui non

PAR (nom du contrôleur ou organisme de contrôle agréé) :

- mise à disposition des secours de la sonorisation pour diffusion d'ordres d'évacuation ou consignes de sécurité : oui non

- moyens supplétifs type mégaphone : oui non

- éclairage supplétif : oui non

- vacuité des cheminements d'accès des secours et d'évacuation du public : oui non

- respect de la réglementation édictée par la fédération sportive concernée : oui non

- dispositif prévisionnel de secours :

- service d'ordre (société + nombre d'agents) :

Le déclarant _ _ _ _ _ , agissant en qualité de _

Date et signature :

PIECES A JOINDRE EN 3 EXEMPLAIRES

- le présent formulaire
- un plan de situation
- un plan masse
- un descriptif des activités
- un descriptif de l'installation électrique
- un plan précisant le positionnement des moyens de secours

Imprimé à remplir et retourner en **3 exemplaires** à :

Mairie de Perpignan

DHARU, Division Sécurité Civile Habitat Indigne

11 rue du Castillet 66931 Perpignan Cédex

☎ : 04.68.62.37.18 📠 : 04.68.62.38.22